

# Trainers' Digest



**ETUI-REHS**  
Institut syndical européen

RECHERCHE

FORMATION

SANTÉ & SÉCURITÉ

**Bulletin d'information de l'ETUI-REHS concernant les programmes de formation de l'UE**

**Ligne budgétaire 04.03.03.02  
Mesures de formation et d'information  
en faveur des organisations de travailleurs  
Appel à propositions 2009**

La Commission européenne a lancé un [Appel à propositions](#) 2009 afin de mettre en œuvre la ligne budgétaire 04.03.03.02 soutenant les mesures d'information et de formation en faveur des organisations de travailleurs. Les mesures sont liées à la mise en œuvre de l'action communautaire relative à la dimension sociale du marché intérieur (en ce compris les questions d'égalité entre les hommes et les femmes) et de l'union monétaire.

Les mesures devraient aider les organisations de travailleurs à aborder les défis globaux posés aux politiques européennes de l'emploi et des affaires sociales, comme définis dans la Stratégie de Lisbonne de l'UE et la Communication de la Commission et l'agenda social européen renouvelé (Un agenda social renouvelé: opportunités, accès et solidarité dans l'Europe du 21<sup>e</sup> siècle, COM(2008) 412 final, 2 juillet 2008).

## Objectifs

Les objectifs de cet appel incluent des mesures visant la modernisation du marché du travail, l'anticipation et la gestion du changement, la flexicurité, la mobilité et la migration, l'emploi des jeunes, les contributions à la stratégie européenne en matière de santé et de sécurité, la réconciliation entre vie professionnelle et vie familiale, l'égalité entre les femmes et les hommes, les mesures dans le domaine de l'antidiscrimination, le vieillissement actif, l'inclusion active et le travail décent.

Les actions qui contribueront à traiter l'emploi et les dimensions sociales des priorités de l'UE liées à la réponse à la crise économique actuelle, en lien avec le changement climatique et à la préparation d'une stratégie de Lisbonne pour l'après-2010, seront plus particulièrement encouragées. Cette ligne budgétaire peut en outre servir à financer des actions associant des représentants des organisations de travailleurs des

---

Toute suggestion visant à améliorer la présente newsletter est la bienvenue.

pays candidats. Une attention particulière sera accordée à l'amélioration du niveau de participation des femmes. L'accès des personnes handicapées aux actions financées au titre de ce poste budgétaire doit être garanti.

### Organisations éligibles comme promoteurs

Pour être éligibles, les candidats doivent :

- être une organisation de partenaires sociaux représentant les travailleurs, aux niveaux européen, national ou régional;
- être une personne morale légalement constituée et enregistrée. En application de l'article 114 du règlement financier, les organisations de partenaires sociaux représentant les travailleurs dépourvues de personnalité juridique sont également éligibles, pour autant que leurs représentants aient la capacité de prendre des engagements juridiques pour leur compte et assument les responsabilités financières;
- avoir leur siège social dans l'un des États membres de l'UE; ne pas être dans l'une des situations visées aux articles 93(1), 94 et 96(2)(a) du règlement financier: procédures de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de concordat préventif ou toute situation similaire; les condamnations pour fautes professionnelles; le manquement aux obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou au paiement des impôts; les condamnations pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale; les défauts graves d'exécution en cas de non-respect des obligations contractuelles relatives à des activités financées par le budget communautaire; les conflits d'intérêts; les fausses déclarations lors de la présentation des informations requises.

### Dates limites et procédure de soumission des propositions de projet

La date limite de dépôt des demandes est le **24 avril 2009** pour les actions débutant au plus tôt le **24 juin 2009** et au plus tard le **22 décembre 2009**. Seules les propositions dont les activités commencent en 2009 seront considérées. Les propositions qui indiquent une date de début antérieure à celle susmentionnée, ne seront pas examinées par le comité d'évaluation.

Nous vous conseillons de lire attentivement le texte de l'appel 2009 qui vous donnera toutes les informations utiles concernant le montant du co-financement, les thèmes prioritaires et les procédures de la Commission européenne.

Le formulaire obligatoire de demande en ligne ainsi que les autres formulaires requis et d'autres documents utiles (tels que le règlement financier des Communautés européennes et ses modalités d'exécution) sont disponibles à l'adresse Internet suivante :

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=630&langId=fr&callId=197&furtherCalls=yes>

Veillez envoyer votre lettre de demande, accompagnée de tous les documents mentionnés dans le tableau de la section "**3.1 Critères d'éligibilité**" de l'appel 2009 qui doivent être des originaux, ainsi qu'une copie de chacun de ces documents avant les dates limites de soumission indiquées précédemment, à l'adresse suivante:

**Appel à propositions VP/2009/002**  
**Ligne budgétaire 04.03.03.02**  
**Commission européenne – DG EMPL/F.1 J-54 01/004**  
**B-1049 Bruxelles**  
**Belgique**

Veillez faire parvenir votre demande par envoi recommandé ou par un service de courrier express uniquement et conserver une preuve de la date d'expédition (le cachet de la poste ou le reçu du service de courrier express fera foi de la date d'expédition). Les demandes remises en mains propres doivent être reçues par la Commission européenne le dernier jour de dépôt, au plus tard. L'adresse à utiliser pour la remise en mains propres de documents est :

**Avenue du Bourget n° 1**  
**B-1140 Evere**  
**Belgique**

Le cachet apposé sur l'accusé de réception et signé par le service des archives, mentionnant au plus tard la date limite de dépôt des candidatures, fera foi. En ce qui concerne la présentation du dossier de demande, il est recommandé de :

- Suivre l'ordre des documents mentionnés dans la section 3.1 "Critères d'éligibilité" de l'appel;
- Imprimer les documents en recto verso, quand cela est possible;
- Utiliser des chemises à deux trous (ne pas lier ni coller). Si un demandeur présente plus d'une proposition, chaque proposition doit être soumise séparément.

### **Durée des activités**

12 mois.

### **Contribution communautaire disponible**

Les demandeurs apportent une contribution d'au moins 10 % du coût total éligible de l'action. Les contributions en nature ne seront pas prises en compte. Toute demande de subvention supérieure à 90 % sera automatiquement exclue de la sélection.

### **Demande de renseignements**

Les questions sont à envoyer par courrier électronique uniquement à:  
[empl-04-03-03-02@ec.europa.eu](mailto:empl-04-03-03-02@ec.europa.eu)